

Weltkonferenz gegen sexuelle Ausbeutung von Kindern

Im japanischen Yokohama fand diese Woche der zweite Weltkongress gegen die sexuelle Ausbeutung von Kindern statt. Es handelt sich dabei um den Nachfolgeprozess von Stockholm, wo 1996 als Antwort auf die zu jener Zeit aufgefliegenen Kinderporno-Skandale erstmals gesetzliche Maßnahmen gegen Täter in deren Heimatländern erwogen wurden. Dies auch, wenn die Tat selbst etwa in einem der gängigen Sextourismus-Länder stattfand. In Japan wurden erste Bilanzen zur Umsetzung solcher Gesetze gezogen, darüber hinaus aber auch Themen wie Opfer-Therapien oder die Bekämpfung der Ursachen von Kinderprostitution sowie die Kontrolle des Internets diskutiert und analysiert. An der Konferenz nahm auch eine Luxemburger Delegation teil: Diese setzte sich neben der Familienministerin aus VertreterInnen des Ministeriums und der Botschaft zusammen. Nichtregierungsorganisationen, die auf der Konferenz zahlreich vertreten waren, hatten in der Luxemburger Delegation jedoch keinen Platz.

Réforme fiscale: occasion ratée

La Chambre des Employés Privés (CEP-L) se montre relativement sévère envers le Gouvernement en ce qui concerne la réforme fiscale et regrette que ce dernier n'ait pas profité de la marge de manoeuvre financière pour procéder à une réforme globale comprenant à la fois les domaines fiscal et parafiscal. Afin de disposer des éléments nécessaires pour pouvoir réaliser une telle réforme, la CEP-L revendique depuis des années l'établissement d'une "matrice des transferts sociaux". La chambre professionnelle est par ailleurs d'avis que le Gouvernement a raté par une occasion unique pour aller dans le sens de l'individualisation de l'imposition, qui tient mieux compte de l'évolution de notre société.

Enfin la CEP-L regrette que la réforme fiscale ne profite pas aux ménages dont le revenu se situe en-dessous du minimum tarifaire exonéré, alors qu'ils ont subi, dans la même mesure que les autres, les conséquences de la modération salariale des dernières années. A cette occasion la CEP-L rappelle qu'elle a déjà proposé, dans son avis relatif au projet de budget pour l'exercice 2001, l'introduction d'un impôt négatif comme mesure d'accompagnement des réductions fiscales en faveur de ces ménages.

On prend les mêmes ...

... et on recommence: dans le cadre de ses débats "Sträitkultur" l'hebdomadaire woxx ré-invite à une table ronde en luxembourgeois sur le thème "Destinatioun 700.000, Eldorado oder Horrorszenario?" qu'elle organise en collaboration avec RTL Radio Lëtzebuerg le jeudi, 17 janvier 2002 à 20h15 au café de la Kulturfabrik (Esch-Alzette). Participeront au débat: Jean-Claude Juncker, premier ministre; Laura Zuccoli, ASTI; Blanche Weber, Mouvement Ecologique; Jean-Claude Fandel, CGFP et Romain Hilgert, journaliste.

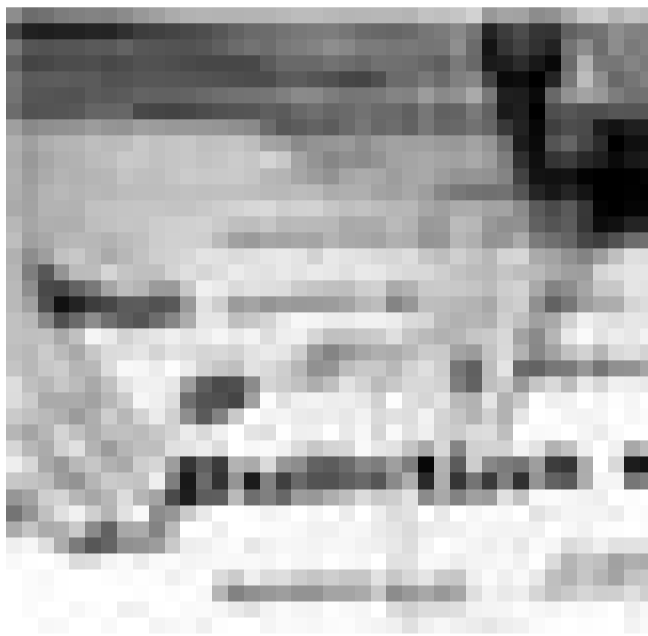
Repenser le Luxembourg dans la perspective d'un accroissement considérable de la population pour les décennies à venir - tel est le défi qui se pose aux forces vives de la société luxembourgeoise. Faut-il freiner ce développement, ou faut-il plutôt l'encadrer, et de quelle manière? Comment faire rimer 700.000 avec développement durable et cohésion sociale? Voilà quelques-unes des questions qui animeront notre débat. La table ronde était initialement prévue pour le mois de novembre 2001. Elle a dû être reportée à cause d'un empêchement du premier ministre. Espérons que cette fois-ci le débat aura vraiment lieu! Une traduction en français aura lieu sur demande (au plus tard jusqu'au 14.1.2002., tél. 29 79 99-10).

ELECTIONS

Petites réformes par-ci, par-là

La montagne a accouché d'une souris: après de longs préparatifs, l'avant-projet de loi présenté lundi propose plutôt un toilettage timide qu'une réforme fondamentale de la loi électorale.

(rw) - Deux ans seulement après avoir été nommé ministre, Michel Wolter (CSV) annonça en juin 1997 une réforme substantielle de la loi électorale qui devait avoir lieu avant les élections de 1999. A côté de simplifications au niveau des élections communales, il proposait surtout une réglementation censée enrayer le phénomène du splitting des postes de responsabilité communale. Mais comme le "Wort" le prévoyait déjà à ce moment, ces innovations se heur-



taient à l'opposition des mandataires en service - et en première ligne, ceux et celles du PCS. En 1999 en tout cas, la réforme n'a pas eu lieu.

Cependant, une fois confirmé dans son mandat de ministre de l'intérieur, Michel Wolter est revenu à la charge. Conformément à la déclaration gouvernementale, il a, en janvier 2000, invité les partis politiques à lui soumettre leurs propositions quant à une réforme de cette loi.

En étudiant les modifications inscrites dans l'avant-projet de loi que Wolter vient de présenter lundi à la presse, on a comme l'impression que chaque parti a eu un petit bonbon, mais que pour l'essentiel, le texte s'inspire largement des propositions du PCS. Celui-ci a bien renoncé à son scepticisme en matière de simplification des procédures lors des élections communales. Ainsi, le projet Wolter prévoit l'abolition du ballottage et des sections. Par contre, il s'est imposé en matière d'augmentation du nombre des signatures de soutien ainsi que de l'extension de l'âge de l'obligation à voter de 70 à 75 ans, dont le but ne peut être que celui de racoler des voix conservatrices. Le maintien de l'âge minimal à 18 ans correspond également au vœu du parti chrétien-social.

Pérennité du panachage

Implicitement, l'obligation de vote est donc maintenue, ce qui était également le vœu du parti libéral. Le maintien du panachage arrange également le PD, mais aussi les autres partis mis-

ant sur le vote personnalisé. Tandis que les partis progressistes pourront se réjouir de l'accès au vote des originaires de pays non européens. C'est le seul point où Michel Wolter s'est vraiment avancé, et encore: cela ne concerne que le droit de vote actif.

A voir si cette proposition va passer intacte les rouages parlementaires. Ce qui est déjà clair, c'est que le projet de réforme dans sa globalité ne pêche pas par son audace. Le problème du splitting qui était un des points de départ de la réforme, n'est plus évoqué. Si cette omission est pardonnable vu la difficulté de trouver dans ce domaine des solutions praticables et en accord avec les droits fondamentaux, les vrais problèmes de notre système électoral ne sont même pas effleurés. Nous avons déjà évoqué que le système du panachage, substantifique moelle de notre système électoral personnalisé, ne sera pas mis en question. Mais aussi d'autres aspects plus fondamentaux, comme la promotion de la parité hommes-femmes, l'endiguement du cumul des mandats, la répartition des circonscriptions électorales ou encore la participation des personnes non-luxembourgeoises au domaine de l'exécutif ne sont pas évoqués. Il est vrai que pour une réforme vraiment fondamentale du système électoral, il faut plus qu'un changement de coalition: au Luxembourg, cela reviendrait à une révolution.

WOHNUNGSPOLITIK

Neues bleibt alt

Das Aktionsprogramm "Wohnraum" ist da. Doch ob das Maßnahmenbündel der Regierung die überfällige Wende auf dem angespannten Wohnungsmarkt bringen wird, ist fraglich.

(ik) - Vor über einem Jahr wurde es von der CSV-DP-Regierung verabschiedet, jetzt ist es endlich gedruckt: das Aktionsprogramm "Wohnraum". Wohnungsbauminister Fernand Boden stellte den 22-seitigen Maßnahmenkatalog auf einer Pressekonferenz am vergangenen Montag der Öffentlichkeit vor. Darin enthalten sind verschiedene Instrumente und Regelungen, mit denen die Regierung versuchen will, der sich seit Jahren zuspitzende Misere auf dem Wohnungsmarkt beizukommen.

Rund 20.000 bis 30.000 Wohnungen fehlen laut Schätzungen im Großherzogtum - ein weiteres Bevölkerungswachstum (Stichwort 700.000 EinwohnerInnen)



in der Zukunft bleiben dabei unberücksichtigt.

Im Mittelpunkt des zeitlich noch nicht weiter präzisierten Aktionsprogramms stehen die staatlichen Beihilfen. Dazu zählen unter anderem Bau- und Anschaffungsprämien sowie Zinssubventionen für werdende EigentümerInnen. Diese sollen die EmpfängerInnen darin unterstützen, das für den Bau eines Eigenheimes oder einer Wohnung dringend benötigte Startkapital zusammen zu bekommen. Interessant sind diese Beihilfen vor allem für (verheiratete) Familien mit relativ geringem bis mittlerem Einkommen.

Eine Rechnung des Ministeriums zeigt: Eine Familie mit zwei Kindern und einem Brutto-Jahreseinkommen von 1,09 Millionen LUF sowie einem Eigenkapital von 1,5 Millionen LUF müsste, sollte sie den Bau ihrer Wohnung frei finanzieren, eine Gesamtbelastung von rund 64.000 LUF monatlich tragen. Mit staatlichen Förderungen beim Kauf des Bauplatzes, Bau- und Sparprämien sowie Mehrwertsteuer-Rückerstattung, Zinssubventionen und -vergütungen reduziert sich diese Belastung auf rund 34.000 LUF pro Monat. Mehr als fünf Milliarden LUF hat sich die Regierung diese Subventionspolitik im vergangenen Jahr insgesamt kosten lassen, Tendenz weiter steigend.

Mahnen statt handeln

Auf der Liste des Aktionsprogramms ebenfalls ganz oben: Der Kampf gegen die Spekulation mit brachliegenden Bauplätzen und Immobilien. Das ist kein leichtes Unterfangen, denn

bislang verfügt das Wohnungsbauministerium kaum über Datenmaterial zum hiesigen Wohnungsbestand (siehe woxx Nr. 616).

Die Regierung hat zwar jetzt versprochen, im kommenden Jahr eine Datenbank, das so genannte "observatoire des établissements humains", einzurichten und dann fortlaufend aktuelle Daten zum Wohnsektor zu sammeln. Um hier effiziente Arbeit zu leisten, wird es jedoch vor allem auf die Zusammenarbeit mit den Gemeinden ankommen.

Die haben für die Ermittlungsaufgabe auch die Unterstützung vom Gesetzgeber: die Pflicht von EigentümerInnen, leerstehenden Wohnraum den jeweiligen Gemeindebehörden zu melden, existiert bereits seit 1955.

Auch die im Aktionsprogramm aufgeführten Druckmittel gegen Spekulantentum, wie etwa Bauverpflichtung, Bußgeld oder Enteignung, sind keineswegs neu: Das Gesetz, das diese vor allem bei Haus- und BaubesitzerInnen sehr umstrittenen Konsequenzen regelt, stammt aus dem Jahre 1979.

Fakten, die Minister Boden kennt - und die er den Gemeinden noch einmal mahnend in Erinnerung rief. Warum aber sind Kommunen und Wohnungsbauminister dann nicht schon viel früher gegen brachliegende Bauplätze beziehungsweise deren Besitzer eingeschritten? Darüber verlor besagter Minister leider kein einziges Wort.